Annexe 11 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Mise en oeuvre de la directive ERU Conformité des stations d'épurations au titre de l'année 2009 PRÉFET DU RHÔNE département commune Zones sensibles au phosphore et à l'azote selon l'arrêté du : 23/11/1994 09/02/2010 Capacité nominale en EH supérieure 10 000 de 2 000 à 10 000 inférieure à 2 000 BELLEVILLE Pour les stations non conformes : **SUR-SAONE** Echéances de mise en conformité - Directive ERU 04/2011 31/12/2005 31/12/2000 31/12/1998 Pour les stations de plus de 10 000 EH et le Marverand non conformes: le Nizerar<mark>u</mark>l performances station conforme en équipements, non conforme en performances date prévisionnelle de conformité jj/mm/aaaa équipement NEUVILLE-SUR-SAONE la Turdine 🍙 **MEYZIEU** 31/12/2011 de Jonage

Service/Unité: SIDD Date: 14 Octobre 2011